

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Bien vous entourer pour gérer l'immobilier de votre entreprise



Lourde d'implications fiscales et économiques, la gestion de l'immobilier de votre entreprise soulève de nombreuses questions : acheter ou non ? En nom propre, **via l'entreprise ou à travers **d'autres montages** ? Garder **un capital d'investissement** ? etc.**

À vos côtés au quotidien, votre expert-comptable est en mesure de vous accompagner afin de **définir votre stratégie** pour gérer l'immobilier de votre entreprise. Fin connaisseur de votre entreprise, il vous assiste pour évaluer la pertinence d'une acquisition. En prenant en compte l'ensemble de vos objectifs, il identifie les modalités d'acquisition et de détention les plus adaptées à votre projet. Grâce à son expertise, il vous aide à mettre en œuvre les montages choisis, à en anticiper les conséquences mais aussi à transformer vos locaux professionnels en ressources, par exemple pour **débloquer des financements**. Main dans la main avec les notaires et les avocats, il est à même de vous proposer des solutions globales en considérant cet immobilier comme un élément de votre patrimoine.

Alors que se dessine une réforme de la fiscalité et la création d'un impôt sur la fortune immobilière, votre expert-comptable est un interlocuteur de choix pour vous renseigner sur son impact sur votre situation. N'hésitez pas à le solliciter. Membre du groupement d'experts-comptables indépendants France Défi, il dispose d'informations et d'outils efficaces pour vous apporter des conseils adaptés et personnalisés.

Par Marion Perrier, Accroche-press' pour France Défi
lundi 27 novembre 2017 09h10

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acd.fr